



DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE N°38 FR2100283 LE MARAIS DE SAINT-GOND

Tome 3 – ANNEXES

Document final – septembre 2009



**Syndicat d'Etudes et d'Aménagement
Des Marais de Saint-Gond**



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CHAMPAGNE-ARDENNE

ANNEXES

SOMMAIRE

<u>ANNEXE 1 : Délégués titulaires et suppléants de chaque commune faisant partie du Syndicat d'Etude et d'Aménagement des Marais de Saint-Gond.....</u>	<u>4</u>
<u>ANNEXE 2 : NOUVEL Arrêté préfectoral établissant le Comité de Pilotage.....</u>	<u>5</u>
<u>.....</u>	<u>6</u>
<u>ANNEXE 3 : Le captage AEP de Vert-Toulon, Lieu-Dit « Le Boitet ».....</u>	<u>9</u>
<u>ANNEXE 4 : Le captage AEP de Val-des-Marais, lieu-dit « Le Marais du Moulin ».....</u>	<u>11</u>
<u>ANNEXE 5 : Fiches Habitats.....</u>	<u>13</u>
<u>ANNEXE 6 : Fiches Espèces.....</u>	<u>26</u>
<u>ANNEXE 7 : Inventaire Floristique.....</u>	<u>47</u>
<u>ANNEXE 8 : Inventaire Faunistique.....</u>	<u>55</u>
<u>ANNEXE 9 : Le périmètre de l'Association Syndicale des Propriétaires et des Communes... </u>	<u>65</u>
<u>ANNEXE 10 : Les communes du SAGE.....</u>	<u>70</u>
<u>ANNEXE 11 : Les membres de la CLE.....</u>	<u>73</u>
<u>ANNEXE 12 : Charte NATURA 2000 du site FR 2100283 MARAIS DE SAINT GOND....</u>	<u>78</u>

**ANNEXE 1 : DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE
CHAQUE COMMUNE FAISANT PARTIE DU SYNDICAT
D'ETUDE ET D'AMÉNAGEMENT DES MARAIS DE SAINT-
GOND**

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BANNES	M. CAIN Roger M. RENON François	M. LAURANT Benoît M. DIART Patrice
BROUSSY-LE-GRAND	M. CHARDAIN Christian M. MATHIEU Didier	M. HENAULT Jacques M. MATHIEU Jean-Luc
BROUSSY-LE-PETIT	M. LEMAIRE Patrice M. MATHIEU Philippe	M. PERRIER Jannick M. DOUART Pierre
COIZARD-JOCHES	M. GUYARD Gérard M. BARNIER François	M. CLEMENT Serge M. GUYARD François
COURJEONNET	M. CHERE Denis M. SIMON Jean-Claude	M. NOMINE André M. BRESSION René
CONGY	M. BOBIN Jean-Pierre M. MIGUEL Roger	M. LAFORET Olivier M. CHARBAUX Patrick
FEREBRIANGES	Mme JOUDART Janine M. PERNET Stéphane	M. PITIT Pascal M. VAUTRELLE Francis
REUVES	M. DALIGAND A. M. MACHIN G.	M. CASSIER Y. M. PATIGNY C.
OYES	M. LIEGEOIS Michel Mme RIBEYRE Anne	M. GOURIOU Marcel M. LEROY Jean-Claude
TALUS SAINT PRIX	M. JOLY Roger M. FERAT Patrick	M. POILVERT Jean-Claude M. BOURBON Raymond
VAL DES MARAIS	M. LHEUREUX Christian M. GIBART Lucien	M. CHARPENTIER Noël M. GENTIL Georges
VERT-TOULON	M. POIRET Alain M. PRAT Alain	M. MATHIEU Claude M. MAILLIARD Didier
VILLEVENARD	Melle BANDRY Catherine M. PIETREMENT Gérard	M. LECOMPTE Hervé Mme NICLET Florence

Situation au mois de septembre 2005.

**ANNEXE 2 : NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
ÉTABLISSANT LE COMITÉ DE PILOTAGE**



PRÉFECTURE DE LA MARNE

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES**

bureau de l'environnement
et du développement durable

N° 2009-DIV-NATURA-03

**Arrêté préfectoral portant constitution du Comité de pilotage local
pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000
N° FR2100283 « Marais de Saint Gond » - N° Régional 38**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

VU :

- la directive européenne° 92-43/ CEE du Conseil du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- le Code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 à R.414-10 ; relatifs aux sites Natura 2000 ;
- l'arrêté préfectoral du 6 septembre 1999 portant constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 n° 38 « Marais de Saint Gond » ;
- l'arrêté préfectoral modificatif n° 2003-DIV-8 du 22 avril 2003 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR FR2100283 n° 38 « Marais de Saint Gond » ;
- l'avis 2006-2 du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, en date du 7 mars 2006 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Marne ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 6 septembre 1999 portant constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2100283 n° 38 « Marais de Saint Gond » et l'arrêté modificatif du 22 avril 2003 sont abrogés.

Article 2 : Il est institué un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 38 « Marais de Saint Gond ». Le comité de pilotage est constitué comme suit :

Collectivités territoriales :

- Monsieur le Président du Conseil régional ou son représentant ;
- Monsieur le Président du Conseil général de la Marne ou son représentant ;
- Monsieur le Président du syndicat d'études et d'aménagement des marais de Saint Gond ou son représentant ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents ou leur représentant des Etablissements publics de coopération intercommunale de :
 - Communauté de communes de la Brie des Etangs
 - Communauté de communes du Sud Marnais
 - Communauté de communes des Côteaux Sézannais
 - Communauté de communes de la Région de Vertus
 - Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Broussy-le-Grand
 - Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Petit-Morin
 - Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Mondement
- Mesdames et Messieurs les Maires ou leur représentant, des communes de :
 - Bannes
 - Broussy-le-Grand
 - Broussy-le-Petit
 - Coizard-Joches
 - Congy
 - Courjeonnet
 - Férebrianges
 - Oyes
 - Reuves
 - Talus-Saint-Prix
 - Val-des-Marais
 - Vert-Toulon
 - Villevenard
 -
- Monsieur le président du syndicat intercommunal de la vallée du Haut-Morin, structure porteuse du SAGE des Deux-Morin, président de la commission locale de l'eau de ce SAGE ou son représentant

Organismes socio-professionnels et associations :

- Monsieur le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, représenté par Messieurs Daniel YON et Philippe BOUCHÉ ;
- Monsieur le Président du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association syndicale autorisée des marais de Saint Gond ou son représentant ;
- Monsieur le président de Marne Nature Environnement ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association départementale de la propriété foncière ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la F.D.S.E.A. de la Marne ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'A.D.A.S.E.A. de la Marne ou son représentant ;

-
- Monsieur le Président des jeunes Agriculteurs de la Marne ou son représentant ;
 - Monsieur le Président de la Confédération paysanne de la Marne ou son représentant ;
 - Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant ;
 - Monsieur le Président de l'association nationale des chasseurs de gibier d'eau ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
 - Monsieur le Président du Comité de vigilance des habitants et amoureux des Marais de Saint Gond ou son représentant ;
 - Monsieur le responsable de la Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) ou son représentant ;
 - Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme ou son représentant ;
 - Monsieur le Président de l'Association du Pays de Brie et Champagne

Services de l'Etat, établissements publics et assimilés :

- Monsieur le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur départemental délégué de l'agriculture et de la forêt de la Marne ou son représentant ;
- Madame la Déléguée régionale au Tourisme ou son représentant ;
- Monsieur le Chef du service départemental de l'ONEMA ou son représentant ;
- Monsieur le Président du Centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Marne ou son représentant.

Article 4 : Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin.

Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Marne et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage.

Châlons-en-Champagne, le 10 avril 2009

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Alain CARTON

**ANNEXE 3 : LE CAPTAGE AEP DE VERT-TOULON, LIEU-
DIT « LE BOITET »**

Département : MARNE
Commune : VERT-TOULON

- / - Désignation du point d'eau : forage ATP F1
Indice de classement national : 187-8-22

PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

* autres que ceux nécessaires à l'exploitation du point d'eau.

DEFINITION DES ACTIVITES	X (A = interdites (ni interdites B = réglementées (ni réglementées		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné					
			activités existantes		activités futures		activités existantes		activités futures	
			A	B	A	B	B	B		
1 - Le forage de puits *	X		X		X	X				
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales	X		X		X	X				
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières	X		X		X	X				
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)		X		X	X	X				
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes		X		X	X	X				
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux	X		X		X	X				
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées		X		X	X	X				
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux	X		X		X	X				
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature	X		X		X	X				
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau	X		X		X	X				
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges	X		X		X	X				
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges	X		X		X	X				
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail	X		X		X	X				
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures	X		X		X	X				
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols	Voir paragraphe 7.									
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures	Voir paragraphe 7.									
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres	X		X		X	X				
18 - Le pacage des animaux		X		X	X	X				
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail	X		X		X	X				
20 - Le défrichage	X		X		X	X				
21 - La création d'étangs	X		X		X	X				
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes	X		X		X	X				
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation		X		X	X	X				

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

N.B. : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

Date : 15 mars 1984

P. MORFAUX

L'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique
pour le département de LA MARNE

**ANNEXE 4 : LE CAPTAGE AEP DE VAL-DES-MARAIS,
LIEU-DIT « LE MARAIS DU MOULIN »**

	PERIMETRE RAPPROCHE		PERIMETRE ELOIGNE	
	Activités existantes	Activités futures	Activités existantes	Activités futures
Trous - Excavations - Remblais				
- Puits,	I	I	R	R
- Puits filtrants (eaux usées ou pluviales),	I	I	R	R
- Carrières ou gravières,	I	I	R	R
- Remblais d'excavations,	R		R	R
- Excavations.	I	I	R	R
Dépôts matières polluantes				
- Ordures - produits polluants,	I	I	R	R
- Ouvrage de transports d'eaux usées,	I	I	R	R
- Canalisations hydrocarbures ou autres produits liquides susceptibles de polluer l'eau,	I	I	R	R
- Stockages produits chimiques ou eaux usées.	I	I	R	R
Constructions (autres que celles nécessitées par l'exploitation de l'eau).	I	I	R	R
Epandage				
- Eaux usées, industrielles, lisiers, matières de vidange,	I	I	R	R
- Eaux usées domestiques,	I	I	R	R
- Fumier, engrais,		toléré	R	R
- Substances antiparasitaires.		I	R	R
Stockage				
- Matières fermentescibles pour alimentation du bétail,	I	I	R	R
- Fumier, matières organiques, engrais, produits phytosanitaires,	I	I	R	R
Animaux				
- Etables,	I	I	R	R
- Pacages,	R	R	A	A
- Abris ou abreuvoirs.	I	I	A	A
Occupation du sol				
- Défrichement,	R	R	A	A
- Etangs,	I	I	R	R
- Campings,	I	I	A	A
- Voies de communications (création, modification, conditions).	R	R	A	A

I : Interdit R : Réglementé A : Application de la réglementation en vigueur

ANNEXE 5 : FICHES HABITATS

Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens

Code Natura 2000
91E0*

Code Corine Biotopes
44.3

Correspondance
phytosociologique
alliance de l'Alno-Padion

Surface
37.2 ha

Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité
△△

Niveau de priorité
③

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Forêts riveraines des cours d'eau planitiaires et collinéens de l'Europe tempérée sur des sols périodiquement inondés lors des crues annuelles, mais cependant bien drainés et aérés durant les basses eaux

Espèces indicatrices du type d'habitat

Fraxinus excelsior
Alnus glutinosa
Ulmus minor
Rubus caesius
Carex riparia
Carex elata
Symphitum officinale
Urtica dioica

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Gestion sylvicole douce
- Maintenir le caractère inondable du site
- Maintenir la dynamique alluviale des cours d'eau

Menaces potentielles sur le site

- Baisse du niveau de nappe
- Coupe rase

GESTION

Objectifs à long terme :

- Maintenir les surfaces existantes et l'état de conservation de cet habitat

Tourbière boisée

Code Natura 2000 91D0
Code Corine Biotopes 44A
Correspondance phytosociologique ?
Surface 105.2 ha
Valeur patrimoniale ★★★
Etat de conservation ☺
Degré de vulnérabilité △
Niveau de priorité ③

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Il est considéré que cet habitat est l'équivalent en milieu alcalin de la tourbière boisée sur substrat acide. L'espèce arborescente dominante est *Betula pendula*. Divers saules peuvent coloniser les dépressions.

Ce boisement caractérise les zones tourbeuses s'asséchant, il semble succéder à la saulaie.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Betula pendula
Betula alba
Populus tremula
Salix cinerea
Frangula alnus
Rubus caesius
Carex elata

Espèces patrimoniales

Flore

Epipactis palustris

Faune

Annexe I de la directive "Oiseaux"

- Milan noir
- Busard Saint Martin
- ...

Exigences de l'habitat

- Gestion sylvicole douce

Menaces potentielles sur le site

- Coupe rase
- Tassement du sol

GESTION

Objectifs à long terme :

- Maintenir la surface existante et l'état de conservation de cet habitat

Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation
benthique à *chara sp.*

Code Natura 2000
3140

Code Corine Biotopes
22.12 x 22.44

Correspondance
phytosociologique
Classe des *Charetea fragilis*

Surface
11.8 ha

Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité

△△△

Niveau de priorité
1

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Mares aux eaux relativement riches en bases dissoutes (pH de 6-7) ou avec des eaux bleues verdâtres, très claires, pauvres à moyennement riches en minéraux

Espèces indicatrices du type d'habitat

Chara sp.

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Niveau de nappe suffisant
- Bonne qualité d'eau

Menaces potentielles sur le site

- Baisse du niveau de nappe
- Eutrophisation

GESTION

Objectifs à long terme :

- Accroître l'état de conservation et les surfaces couvertes par cet habitat

Lacs eutrophes naturels

Code Natura 2000
3150

Code Corine Biotopes
22.13

Correspondance
phytosociologique
Lemnetea minoris et

Surface
4.5 ha

Valeur patrimoniale
★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité
△△

Niveau de priorité
2

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Sur le site, cet habitat aquatique se traduit par la présence d'un groupement à nénuphars dans les anciennes fosses de tourbage et le Petit-Morin et un groupement à végétation annuelle flottante de lentilles d'eau dans les étangs, les mares, les fossés...

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nymphaea alba
Nuphar lutra
Lemna minor
Lemna trisulca

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Niveau de nappe suffisant
- Bonne qualité d'eau

Menaces potentielles sur le site

- Baisse du niveau de nappe
- Eutrophisation

GESTION

Objectifs à long terme :

- Améliorer l'état de conservation de l'habitat sur le site

Végétation à Renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies

Localisation

Code Natura 2000
3260

Cf. Atlas cartographique

Code Corine Biotopes
24.4

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Communautés fluviatiles d'eaux courantes mésoeutrophes à eutrophes sur calcaires ou alluvions fluviatiles basiques.

Correspondance
phytosociologique

**alliance du *Ranunculion
fluitantis* et du
*Callitricho-Batrachion***

Espèces indicatrices du type d'habitat

Ranunculus fluitans
Potamogeton perfoliatus
Fontinalis antipyretica
Nasturtium officinale
Rorippa amphibia
Myosotis scorpioides
Veronica anagallis aquatica
Elodea canadensis

Surface
évaluation difficile
(~2 ha)

Valeur patrimoniale
★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité

△△△

Niveau de priorité

②

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

directive "Habitats" et "Oiseaux"

Exigences de l'habitat

- Maintenir la dynamique alluviale des cours d'eau
- Maintenir la libre circulation des poissons et un fonctionnement hydraulique naturel
- Bonne qualité de l'eau

Menaces potentielles sur le site

- Enrochement
- Eutrophisation

GESTION

Objectifs à long terme :

- Augmenter les surfaces couvertes par cet habitat
- Améliorer la qualité des eaux superficielles

Formations herbeuses sèches et faciès d'embuissonnement

Code Natura 2000
6430

Code Corine Biotopes
37.7

Correspondance
phytosociologique
All. Mesobromion erecti

Surface
57.2 ha

Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité
△△△

Niveau de priorité
①

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Pelouse mésophile installée sur la grève calcaire formant des buttes émergeant des marais (sécherons). Ces pelouses sont dominées par *Bromus erecti*.

Les espèces caractéristiques sont : *Avenula pubescens*, *Briza media*, *Carex flacca*. On observe de nombreuses espèces prairiales sur ces pelouses.

La fruticée tend à refermer le milieu sur la majorité des secteurs recensés.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Brachypodium pinnatum
Briza media
Carex flacca
Bromus erectus
Centaurea jacea
Galium verum
Platanthera chlorantha
Arrhenatherum elatius
Leucanthemum vulgare

Espèces patrimoniales

Flore

Orchis militaris
Dianthus superbus
Coeloglossum viride

Faune

directive "Habitats" et "Oiseaux"

- Milan royal
- Hibou des marais
- Busard Saint Martin
- Pie-grièche écorcheur

Exigences de l'habitat

- Maintenir une activité agro-pastorale extensive sur le site

Menaces potentielles sur le site

- Fermeture du milieu
- Abandon des pratiques agro-pastorales
- Fermeture du milieu

GESTION

Objectifs à long terme :

- Maintenir les secteurs ouverts en bon état de conservation et restaurer les secteurs embroussaillés

Prairies à Molinie

Code Natura 2000
6410

Code Corine Biotopes
37.31

Correspondance
phytosociologique
**association du *Cirsio
dissecti* – *Molinietum*
(alliance du *Molinion
caeruleae*)**

Surface
70.9 ha

Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité

△△△

Niveau de priorité

①

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Les prairies à Molinie sont des formations herbacées des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriments. Elles sont issues d'un régime de fauchage tardif extensif ou correspondent à des stades de dévégérescence de tourbières drainées

Espèces indicatrices du type d'habitat

Molinia caerulea
Calamagrostis epigejos
Carex panicea
Carex tomentosa
Scorzonera humilis
Tetragonolobus maritimus
Inula salicina
Potentilla tormentilla
Galium boreale
Silaum silaus

Exigences de l'habitat

- Maintenir l'ouverture du milieu
- Niveau de nappe suffisant
- Restaurer une activité agropastorale

Espèces patrimoniales

Flore

Gentiana pneumonanthe
Dianthus superbus

Faune

directive "Habitats" et "Oiseaux"

- Pie grièche écorcheur
- Milan royal
- Hibou des marais
- Busard Saint Martin
- ...

Menaces potentielles sur le site

- Fermeture du milieu
- Baisse du niveau de nappe
- Abandon des pratiques agropastorales
- Mise en culture
- Populiculture

GESTION

Objectifs à long terme :

- Maintenir dans l'état mais augmenter les surfaces existantes

Mégaphorbiaie eutrophe

Code Natura 2000 6430
Code Corine Biotopes 37.7
Correspondance phytosociologique classe des <i>Convolvuletalia sepium</i> , <i>Glechometalia hederaceae</i>
Surface 38.8 ha
Valeur patrimoniale ★
Etat de conservation ☹
Degré de vulnérabilité △
Niveau de priorité 2

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Il s'agit de prairies hygrophiles à végétation herbacée haute, nitrophile, située le long des cours d'eau ou en lisière des forêts.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Symphytum officinale
Urtica dioica
Lythrum salicaria
Eupatorium cannabinum
Glechoma hederacea
Convolvulus arvensis
Galium aparine
Filipendula ulmaria
Calystegia sepium

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

directive "Habitats" et "Oiseaux"

- **Milan royal**
- **Hibou des marais**
- **Busard Saint Martin**
- ...

Exigences de l'habitat

- Maintenir le caractère inondable du site
- Maintenir une activité agro-pastorale extensive sur le site

Menaces potentielles sur le site

- Fermeture du milieu
- Baisse du niveau de nappe
- Abandon des pratiques agro-pastorales
- Mise en culture
- Populiculture

GESTION

Objectifs à long terme :

- Améliorer l'état de conservation mais sans augmenter les surfaces

Prairie maigre de fauche de basse altitude

Code Natura 2000
6510

Localisation

Cf. Atlas cartographique

Code Corine Biotopes
38.2

Correspondance
phytosociologique
Agrostio stolonifera –
Arrhenatheretea elatioris

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Cet habitat se développe en marge du marais. Ces prairies sont riches en graminées mais elles se dégradent progressivement suite à l'abandon de la pratique de la fauche sur la majorité d'entre elle.

Surface
1.9 ha

Espèces indicatrices du type d'habitat

Arrhenaterum elatius
Gallium mollugo
Achillea millefolium
Luzula campestris
Anthoxanthum odoratum
Vicia sativa
Vicia cracca

Valeur patrimoniale
★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité

△△

Niveau de priorité

②

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

directive "Habitats" et "Oiseaux"

- Milan royal
- Hibou des marais
- Busard Saint Martin
- ...

Exigences de l'habitat

- Maintenir une activité agro-pastorale extensive sur le site

Menaces potentielles sur le site

- Fermeture du milieu
- Abandon des pratiques agro-pastorales
- Mise en culture
- Populiculture

GESTION

Objectifs à long terme :

- Améliorer l'état de conservation et augmenter les surfaces de prairies de fauche à l'échelle du site.

Tourbière de transition et tremblant

Code Natura 2000
7140

Code Corine Biotopes
54.5

Correspondance
phytosociologique
Caricetum lasiocarpae

Surface
ponctuel

Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité
△△△

Niveau de priorité
①

Localisation

Ce groupement ne se trouve que sur une seule station sur le site.
Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Cet habitat correspond aux formations turfigènes se développant à la surface d'étendues d'eaux oligotrophes à mésotrophes. La végétation est dominée par la Laïche filiforme et de nombreuses mousses.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Betula pendula
Betula alba
Populus tremula
Salix cinerea
Frangula alnus
Rubus caesius
Carex elata

Espèces patrimoniales

Flore

Epipactis palustris

Faune

Annexe I de la directive "Oiseaux"

- Milan noir
- Busard Saint Martin
- ...

Exigences de l'habitat

- maintien d'un niveau d'eau élevé

Menaces potentielles sur le site

- Assèchement progressif du marais

GESTION

Objectifs à long terme :

- Surveiller cet habitat rare

**Marais calcaire à *Cladium mariscus* et espèces du
*Caricion davallianae***

Code Natura 2000
7210*

Code Corine Biotopes
53.3

Correspondance
phytosociologique
association du *Cladietum
marisci* (alliance du
Caricion elatae)

Surface
532.6 ha

Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité
△△△

Niveau de priorité
①

Localisation

Cf. Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Il s'agit d'un groupement hygrophile de grands héliophytes subissant un assèchement estival et se développant sur des sols mouillés, très tourbeux et alcalins

Espèces indicatrices du type d'habitat

Cladium mariscus
Calamagrostis canescens
Phragmites australis
Lythrum salicaria
Eupatorium cannabinum
Mentha aquatica
Lysimachia vulgaris
Juncus subnodulosus
Thalictrum flavum
Iris pseudacorus

Espèces patrimoniales

Flore

Peucedanum palustre
Lathyrus palustris
Ranunculus lingua
Carex appropinquata
Dactylorhiza praetermissa
Salix repens
Thalypoteris palustris
...

Faune

- **Pie grièche écorcheur**
- **Milan royal**
- **Hibou des marais**
- **Pipistrelle commune**

Exigences de l'habitat

- Maintenir l'ouverture du milieu
- Niveau de nappe suffisant
- Restaurer une activité agropastorale

Menaces potentielles sur le site

- Fermeture du milieu
- Baisse du niveau de nappe
- Abandon des pratiques agropastorales
- Mise en culture
- Populiculture

GESTION

Objectifs à long terme :

- Maintenir les milieux en bon état de conservation ouverts et restaurer les secteurs partiellement envahis par la strate arbustive

Tourbière basse alcaline

Code Natura 2000
7230

Code Corine Biotopes
54.2

Correspondance
phytosociologique
alliance du *Caricion
davallianae*

Surface
? ha

Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Degré de vulnérabilité
△△△

Niveau de priorité

①

Localisation

Cf Atlas cartographique

PHYSIONOMIE, STRUCTURE

Zone humide occupée par des communautés de petites Laïches et mousses brunes productrices de tourbe. Ces formations se développent sur des sols gorgés d'eau en permanence, où la nappe phréatique affleure ou se trouve très légèrement en dessous ou au-dessus du sol. Plusieurs faciès peuvent accueillir cette végétation : cariçaie à *Carex elata*, à *Carex appropinquata*, jonçaie à *Juncus subnodulosus*, zones décapées

Espèces indicatrices du type d'habitat

Schoenus nigricans
Hydrocotyle vulgaris
Carex hostiana
Cirsium dissectum
Calamagrostis canescens
Senecio paludosus
Carex elata
Carex appropinquata

Espèces patrimoniales

Flore

Peucedanumpalustre
Lathyrus palustre
Ranunculus lingua

Faune

directive "Habitats" et "Oiseaux"
- **Pie grièche écorcheur**
- **Milan royal**
- **Hibou des marais**

Exigences de l'habitat

- Maintenir l'ouverture du milieu
- Niveau de nappe suffisant
- Restaurer une activité agropastorale
- Bonne qualité d'eau

Menaces potentielles sur le site

- Fermeture du milieu
- Baisse du niveau de nappe
- Abandon des pratiques agropastorales
- Mise en culture
- Eutrophisation

GESTION

Objectifs :

- Accroître les surfaces et surtout l'état de conservation

ANNEXE 6 : FICHES ESPÈCES

Agrion de mercure
COENAGRION MERCURIALE, CHARPENTIER 1840

Statuts

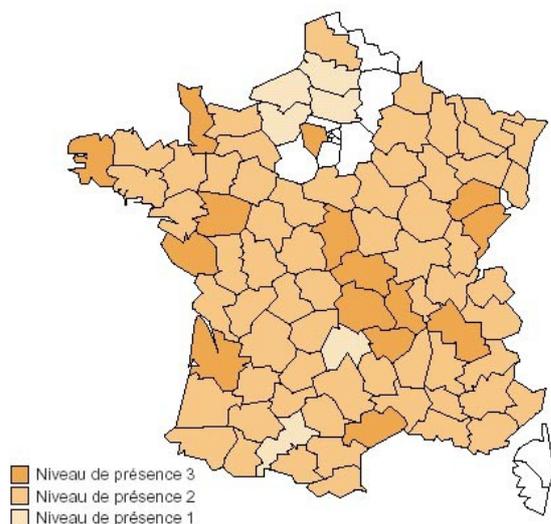
Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II	Annexe II	[PN	X	[X

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

Répartition en France

Répartition sur le site



C. mercuriale a été observée surtout dans les fossés non recalibrés et un peu abandonnés à eux-même.

Les principales observations réalisées par G. COPPA (1995) et S. MORINIÈRE (1996) confirment la bonne présence de l'espèce sur le site (observations parfois de plusieurs centaines d'individus).

Les plantes hôtes de l'espèce sont présentes sur le site.

DESCRIPTION

Petite demoiselle de 15 à 20 mm d'envergure.

Les mâles ont le corps bleu et se reconnaissent grâce au dessin en forme de U posé sur un élargissement rattaché à la base du 2^{ème} segment.

Les femelles, plus ternes, ont l'abdomen presque entièrement noir bronzé

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Reproduction

Une génération par an. La ponte s'effectue à l'intérieur des végétaux. Le couple vole en tandem, la femelle peut totalement s'immerger alors que le mâle ne trempe que l'abdomen.

Les larves se tiennent dans la végétation, soit parmi les racines des végétaux riverains, soit dans les plantes aquatiques. La présence de la végétation amphibie est notée de façon constante ; elle est composée préférentiellement de *Mentha aquatica*, *Veronica beccabunga*, *Nasturtium officinalis*, *Myosotis palustris*.

Période de vol : De juin à août, le maximum à la mi-juillet.

HABITATS

L'espèce affectionne les eaux courantes plus ou moins vives, de faible importance, généralement ensoleillées, riches en végétation aquatique et situées sur des terrains calcaires ou tourbeux.

Ne semble pas présente au-dessus de 700m.

MENACES

La pollution due aux activités agricoles en amont de la rivière, ainsi que les curages de la Bar menacent directement la population d'Agrion de Mercure.

Cette espèce est très sensible, et les effectifs des populations sont souvent restreints.

Toute opération de gestion portant sur la Bar risque d'avoir des conséquences néfastes sur la population et doit faire l'objet d'une étude préalable.

Braya couché
SISYMBRIUM SUPINUM L.

Statuts

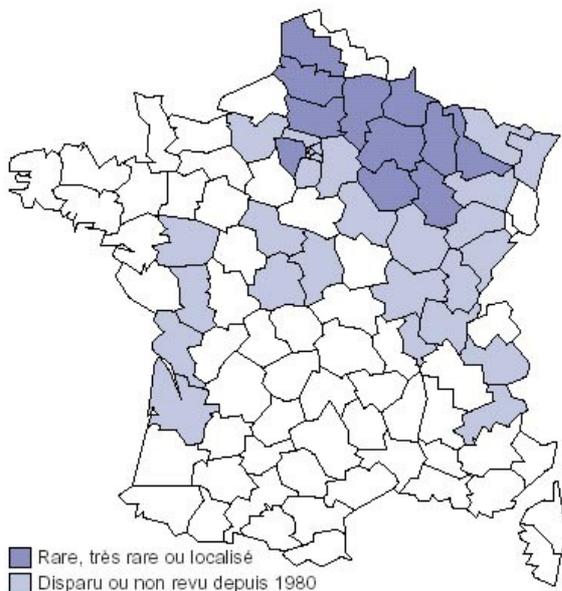
Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II et IV	Annexe I	[X	X[

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

Répartition en France

Répartition sur le site



La Braya couchée est localisée dans les Marais de Saint-Gond à la Carboniserie, en bordure d'étang (commune de Vert-Toulon et Broussy-le-Grand)

DESCRIPTION

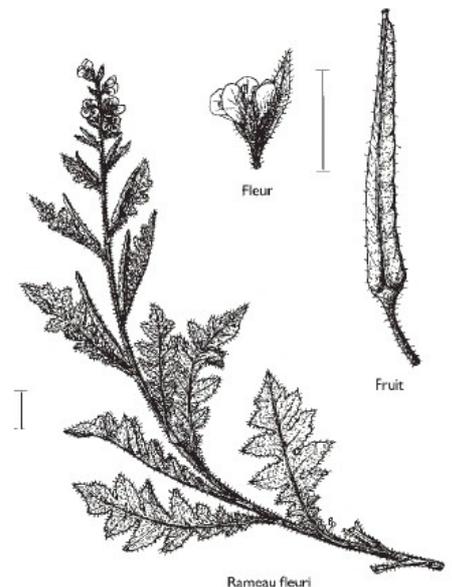
Plante à tige velue, plus ou moins étalée couchée, de 5 à 50 cm de longueur. Fleurs blanches très petites (3 à 5 mm de diamètre), brièvement pédicellées, solitaires à l'aisselle des feuilles formant une grappe feuillée terminale lâche.

Fruits : siliques de 1-3 cm de long

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La floraison est étalée dans l'année du mois de mai au mois d'août, au fur et à mesure de la croissance des tiges. Chaque silique contient plusieurs dizaines de tiges.

L'espèce est peu sociale et constitue généralement des peuplements peu denses. C'est une espèce pionnière des espaces à végétation très ouverte.



HABITATS

Gravier le long des cours d'eau, bord de tourbière, bord des chemins sur craie, parfois éboulis calcaire frais. Une inondation temporaire est nécessaire. La Braya couchée était autrefois surtout connue le long des rivières.

MENACES

Tout phénomène ou activité contribuant à la réduction des surfaces à végétation très ouverte menace durablement cette espèce.

Cordulie à corps fin
OXYGASTRA CURTISII, DALE 1884

Statuts

Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II et IV	Annexe II	PN[Vulnérable	Vulnérable

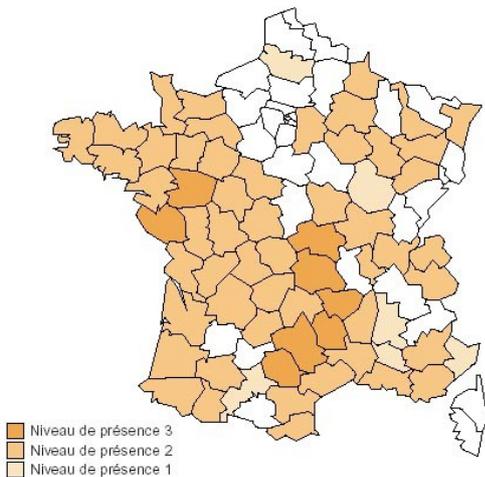
DESCRIPTION

Libellule de taille moyenne, abdomen cylindrique de 33 à 39 mm. Thorax entièrement vert métallique sans bandes jaunes. Ailes hyalines parfois teintées de jaunes. Ailes antérieures avec, au plus, 9 nervures anténodales.

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

En France



D'après les Fiches « Habitats d'espèces »

Sur le site

D'après les observations de G. COPPA (1988 et 1989), la présence de la Cordulie à corps fin à Saint-Gond est remarquable. Elle se reproduit probablement sur place comme le témoigne la découverte d'individus fraîchement éclos. L'espèce est régulièrement observée d'une année à l'autre.

Localisation : au niveau du Petit Morin et de ses drains en eau.

V. CHAPUIS a observé *O. Curtisii* durant l'été 1996 sur les sécherons de la parcelle du Conservatoire à Oyes, en nombre important, ainsi que dans le vignoble de Villevenard.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

➤ Ponte et développement larvaire

Les femelles volent au ras de la surface pénétrant souvent parmi la végétation bordière : elles frôlent l'eau de l'extrémité de leur abdomen en répandant leurs œufs.

Les larves doivent vivre dans la vase du rivage des cours d'eau et être constamment couvertes de boue.

La durée de développement est de 2 à 3 ans.

➤ Observation des images

Les mâles survolent les rives des cours d'eau, bien déterminés, faisant souvent du surplace. Ils ont un comportement territorial sur une distance de 10 à 15 m.

Ils se posent fréquemment sur des rameaux. La nuit, ils se reposent dans des buissons éloignés de l'eau, de préférence au même endroit.

Période de vol : fin mai à fin août

HABITATS

Eaux : - faiblement courantes ;

- bordées d'une abondante végétation
- fortement ombragées
- plus rarement dans les eaux stagnantes (des individus isolés peuvent fréquenter les étangs et gravières ainsi que les zones riveraines des lacs).

O. Curtisii se tient souvent dans les zones de la rive où l'eau est retenue. Elle se développe jusqu'à 500 m d'altitude.

MENACE

L'espèce est essentiellement menacée par la pollution des eaux car elle est particulièrement sensible à la qualité de l'eau (d'où sa régression actuelle en France).

Cuivré des marais
LYCAENA DISPAR, HAWORTH 1803

Statuts

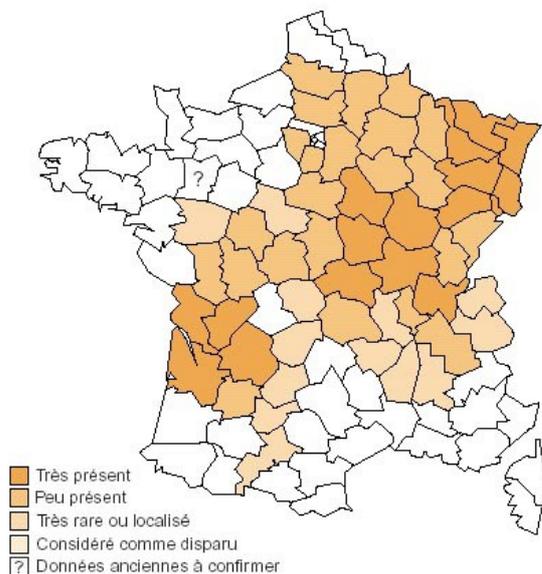
Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II et IV	Annexe II	[PN	Menacé	X

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

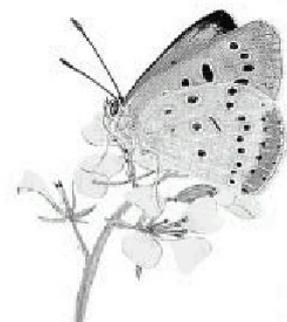
Répartition en France

Répartition sur le site



Lycaena dispar est mentionné à plusieurs reprises dans les références sur les Marais de Saint-Gond. Il n'y pas d'autres précisions actuellement quant à sa localisation.

Les plantes hôtes de l'espèce sont présentes sur le site.



DESCRIPTION

C'est l'un des plus grands cuivrés en France.

Facilement reconnaissable grâce à ses ailes de couleur cuivrée et à son corps bleu.

Le dimorphisme sexuel est important. Le dessus des ailes antérieures du mâle est pratiquement uni, mis à part une tache dans l'aire post-discale à l'extrémité de la cellule. La femelle possède, quant à elle, plus de taches et le dessus des ailes postérieures plus marqué de noir.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

- Vol

De mi-mai à mi-septembre en 2 générations. Chaque génération vole pendant 4 à 6 semaines et la durée de vie d'un imago est de 8 à 10 jours dans la nature

- Œufs

Pondus isolément par 2-4 sur les feuilles, la tige et l'inflorescence, verte ou desséchées d'Oseilles sauvages (*Rumex crispus*, *R. conglomeratus*, *R. obtusifolius*, *R. aquaticus*, *R. hydrolapathum*, *R. pulcher* et plus rarement *R. acetosa*), parfois sur d'autres plantes se trouvant autour des pieds d'Oseille.

- Incubation

5-18 jours selon la génération

- Chenille

De juin à avril. Les chenilles se nourrissent du limbe foliaire.

- Chrysalide

Accrochée tête en bas à la base de la végétation, elle est aperçue d'Avril à Août.

L'hivernage de l'espèce a lieu au stade d'œufs ou bien aux premiers stades de chenille.

HABITATS

Prairies humides ou inondables, marécages en plaine et à basse altitude, jusqu'à 400 m. L'espèce recherche la végétation herbacée haute. Dans les milieux de bas marais, l'espèce utilise les groupements végétaux composés de petites Laïches.

MENACES

L'espèce est menacée partout par la fermeture du milieu, soit naturelle, soit anthropique.

Le parasitisme est aussi important sur les chenilles et peut faire varier les effectifs d'une population d'une année sur l'autre.

Recommandations de gestion

Pour stopper la régression des populations, il faut maintenir les milieux ouverts avec un pastoralisme traditionnel (les refus de pâturage étant constitués d'espèces peu appétantes tels que les Oseilles sauvages).

Dans les tourbières et les marécages, l'habitat de *L. dispar* est réduit à des zones de transition constituées de Carex ou de petites roselières.

Des travaux de fauches et d'étrépage sont donc nécessaires afin de réhabiliter ces formations végétales.

Damier de la succise
EUPHYDRYAS AURINIA, ROTTENBURG 1775

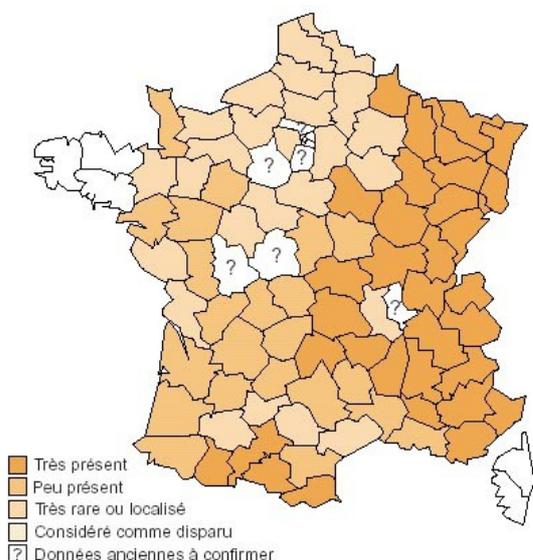
Statuts

Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II	Annexe II	[X]	Vulnérable	[X]

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

En France



Sur le site

Ce papillon a été vu sur le site en juin 1997 en assez grand nombre :

- sur le petit sécheron de la parcelle louée au Conservatoire à Oyes ;
- sur un sentier fauché à Reuves, posés sur *Lychnis flo-cuculi*

Ses plantes hôtes sont bien présentes sur le site.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

L'observation du papillon en vol est possible de mai à juillet. On peut trouver ses œufs pendant la même période, empilés sur les feuilles, d'abord jaunes puis rouges.

La chenille est grégaire dans sa toile en soie, puis devient solitaire à l'approche de la maturité. On la trouve de mai à avril.

La chrysalide est suspendue dans la végétation dense en avril-mai.

Les chenilles passent l'hiver dans leur cocon de soie.

HABITATS

En général, tourbières, marais, prairies humides, jusqu'à 2 500 m. Mais l'habitat diffère selon les sous-espèces :

- l'espèce type (*E. A. Aurinia*) est liée aux tourbières et prés mouillés où pousse sa plante nourricière, la Succise ;

- dans le sud-ouest, *E. a. xeraurinia* fréquente les prairies mésophiles et les plateaux calcaires où croit sa plante hôte *Scabiosa columbaria* ;
- les autres sous-espèces sont localisées dans le secteur Gorges du Tarn-Pyrénées orientales : prés, pâturages maigres et secs.

MENACES

Autrefois, ce lépidoptère était largement répandu dans son aire de répartition. Depuis une cinquantaine d'années, il régresse à cause de la destruction et la fragmentation de ses habitats. L'espèce type est menacée dans le nord-est de la France :

- d'une part par l'apport de fumures azotée dans les prés qui font disparaître la Succise ;
- d'autre part par la fragmentation de ses habitats.

Recommandations de gestion

- Maintenir un pâturage extensif avec bovins.
- Le pâturage avec ovin n'est pas recommandé car dans ce cas, la pression sur *Succisa pratensis* est trop importante.

Ecaille Chinée
EUPLAGIA QUADRIPUNCTARIA PODA, 1761

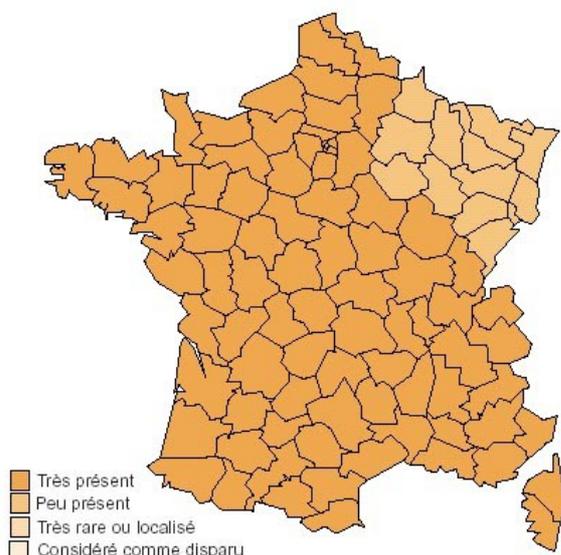
Statuts

Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexe II	Annexe II			[

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

Répartition en France



Répartition sur le site

Cette espèce a été observée à deux reprises en juillet 1997 :

- dans une boulaie sur la parcelle de 12 ha gérée par le Conservatoire ;
- en lisière de saulaie tout au sud de la réserve Naturelle Volontaire de Reuves près d'un étang.



DESCRIPTION

Envergure de l'aile antérieure : 23 à 29 mm

Le thorax est noir rayé de jaune. L'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs. Les ailes antérieures sont noires rayées de jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouges avec quatre gros points noirs.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

C. Quadripunctaria vole de juin à septembre. On peut trouver sa chenille de juillet à mai de l'année suivante et sa chrysalide de mai à juillet (hibernation au stade de chenille). Ils sont groupés, d'abord jaunes, ils deviennent violets en se développant.

HABITATS

Principalement dans les forêts riveraines et maquis, jusqu'à 1 500 m d'altitude. Lieux chauds et rocaillieux, bois clairs ; généralement en terrain calcaire et près de l'eau.

Plantes hôtes : Pissenlits et nombreuses autres petites plantes herbacées.

MENACES

Ce lépidoptère est largement répandu sur le territoire français. Il ne figure d'ailleurs pas sur la liste des espèces protégées sur le territoire national. Il ne semble donc pas menacé en France.

Recommandations de gestion

En France, cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion.

Liparis de loesel
LIPARIS LOESELII L.C.M RICHARD

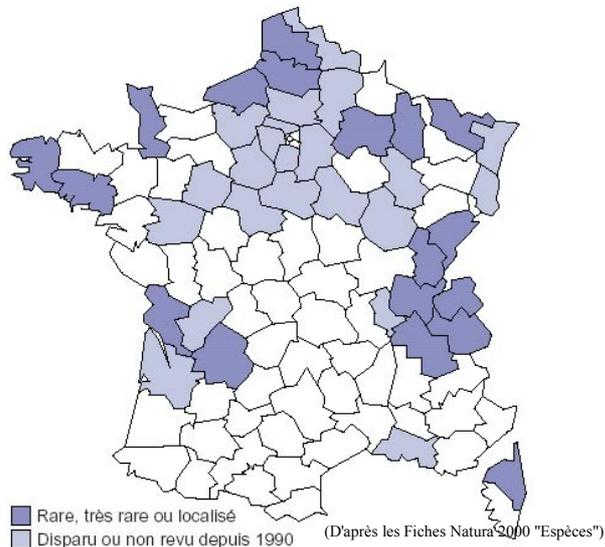
Statuts

Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II et IV	Annexe I	[X]	X (rarissime)[

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

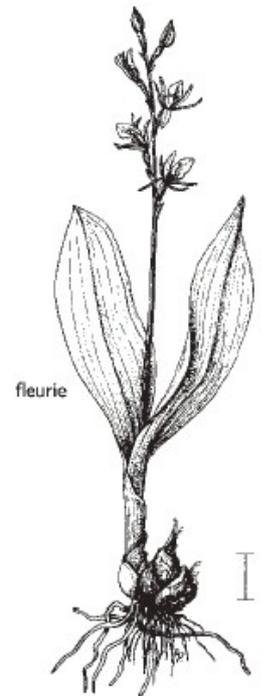
Répartition en France



Répartition sur le site

Le Liparis de Loesel se situe potentiellement au niveau de toutes les zones mouillées en dynamique de colonisation, sur un substrat tourbeux.

Bien que n'ayant pas fleuri depuis plusieurs années sur les Marais de Saint-Gond, il est localisé sur une parcelle du Petit Marais à Oyes.



DESCRIPTION

Orchidée de petite taille, haute de 6 à 25 cm de couleur entièrement verte et glabre. Feuilles basales subopposées assez longuement engainantes.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La floraison se produit de juin à juillet et les capsules mûrissent lentement jusqu'à l'automne. Il semble que l'auto-pollinisation soit le mode de fécondation principal. Les gouttes de rosée et de pluie faciliteraient aussi la pollinisation. Les graines seront formées par milliers mais très peu survivront. Des fluctuations interannuelles des effectifs sont observées d'années en années, ce qui rend très difficile l'estimation des populations.

HABITATS

Se développe plus particulièrement dans les stades pionniers à faible concurrence interspécifique. On peut le trouver sur tremblants, au bord des anciennes fosses de tourbage. Il peut subsister dans des stades plus fermés. Il est aussi très exigeant quant à la présence et à la qualité de l'eau. Autrefois, les méthodes extensives d'étrépage permettaient de maintenir l'habitat du Liparis de Loesel.

MENACES

Pollutions des eaux
Assèchement du marais
Fermeture du milieu

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Maintien de l'ouverture du milieu (débroussaillage, fauchage...)
Maintien du caractère humide du milieu

petit rhinolophe
RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS BECHSTEIN, 1800

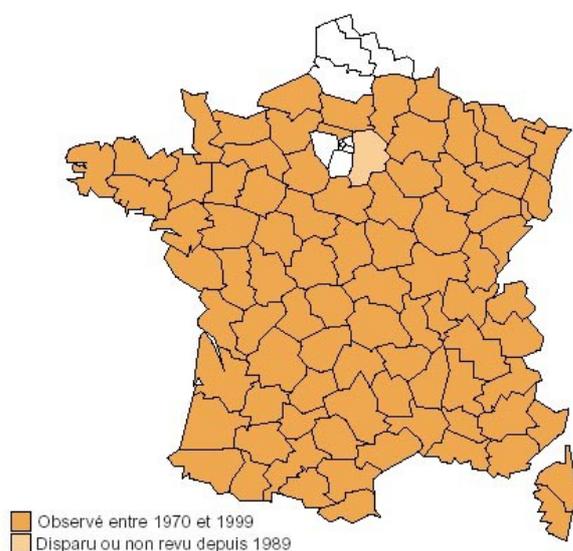
Statuts

Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II et IV	Annexe I	[X]	Vunérable	[En danger]

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

Répartition en France



Répartition sur le site

Des individus de cette espèce ont été régulièrement observés en hiver dans les cavités de Coizard-Joches. La dernière observation date de 1997 (C. GUIOT, HUET R.). Un autre site d'hibernation est situé dans les cavités de Vertus, à 10 km au nord des marais. De plus, leur présence est certifiée dans les combles de l'église de Congy.



Photo : C. GUIOT

DESCRIPTION

Le plus petit des Rhinolophes européens. Appendice nasal caractéristique en fer à cheval. Face dorsale gris brun sans teinte roussâtre. Au repos et en hibernation, s'enveloppe totalement dans ses ailes (cf. photo ci-contre).

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Activités et Déplacements :

Sédentaire sauf entre les gîtes d'été et d'hiver (5 à 10 km).

Vol assez rapide ; habile et à hauteur moyenne (entre 2 et 5 mètres au-dessus du sol).

Alimentation :

Capture des proies en vol mais aussi sur les branches et les pierres (petits papillons, moustiques, coléoptères, araignées...)

Reproduction :

Accouplement en automne et fécondation en avril seulement.

HABITATS

Endroits boisés alternant avec des espaces dégagés.

MENACES

Dérangement par l'homme, destruction des gîtes d'hibernation et de l'emploi d'insecticides

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Préservation des sites d'hibernation et reconstitution des terrains de chasse (plantation de haies).

Triton Crêté
TRITURUS CRISTATUS LAURENTI, 1768

Statuts

Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II et IV	Annexe II	[PN	Vulnérable	Vulnérable [

DESCRIPTION

Triton de 13,5 à 18 cm de long, face dorsale grise à noirâtre avec des macules foncées plus ou moins distinctes. Les flancs et les parties latérales de la tête sont piquetés de blanc. La face ventrale est jaune-or, marbrée de grandes taches noires plus ou moins accolées.

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

En France



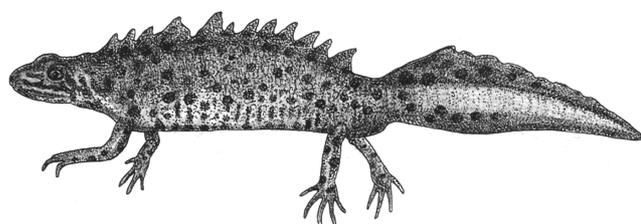
■ Observé entre 1990 et 1999
(D'après Fiche Natura 2000 "Espèces")

Sur le site

Oyes : mare en face de l'abbaye (1996 et 1997) : adultes

Reuves : *T. cristatus* est présent dans 2 mares de la réserve Naturelle Volontaire (1997) : larves et adultes

Villevenard : 2 mâles dans une ancienne fosse de tourbage (1995)



CARACTÈRES BIOLOGIQUES

➤ Comportement et alimentation

Ils se nourrissent de petits insectes, de leurs larves, de crustacés, de mollusques, de lombrics et même de têtards et d'alevins. Ils rentrent en vie ralentie sous les pierres et les racines à partir d'octobre jusqu'à mars. Après la reproduction, ils vivent sous la vase ou sur terre.

➤ Reproduction

La reproduction a lieu dans l'eau. C'est à cette période que le mâle arbore une crête dorsale qui le distingue de la femelle. La ponte commence quelques jours après l'accouplement et se prolonge parfois sur 4 ou 5 mois. La mère pond de 200 à 300 œufs par saison.

➤ Jeunes

La larve quitte l'enveloppe 13 jours après la ponte, puis vers trois mois, le jeune quitte l'eau pour hiberner sous des racines ou des pierres.

HABITATS

Il fréquente de préférence les milieux ouverts, tels que les pâturages et sols cultivés, mais aussi les zones marécageuses de plaine et de moyenne altitude. Il habite et se reproduit dans les eaux stagnantes, méso ou eutrophes présentant à la fois des espaces ouverts et d'autres envahis de végétation aquatique.

Exigences de l'espèce

- Existence d'un réseau de mares
- Maintenir une bonne qualité de l'eau
- Présence de formations arborées (boisements, haies, fourrés) suffisamment proches des mares

Recommandations de gestion

- Créer un réseau de mares
- Maintenir une bonne qualité d'eau
- Conserver des milieux semi-ouverts alternant buissons et zones ouvertes



Face ventrale caractéristique du Triton crêté
(Photo : L. PONT, 2004)

Vespertillon à oreilles échancrées
MYOTIS EMARGINATUS GEOFFROY, 1806

Statuts

Directive « Habitats »	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Annexes II	Annexe I	[X]	Vulnérable	En danger

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En France

Répartition en France



Répartition sur le site

Cette espèce hiberne dans les cavités de Vertus.

Il viendrait chasser l'été dans les marais, surtout dans les zones en mosaïque (alternance milieux ouverts/boisés).



Photo : source inconnue

DESCRIPTION

Espèce de taille moyenne (4,1 à 5,3 cm de long). Les oreilles possèdent une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon. Pelage épais et laineux, plus ou moins teinté de roux. Les femelles sont semblables aux mâles mais un peu plus grosses.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Activités et Déplacements :

Sédentaire sauf entre les gîtes d'été et d'hiver (5 à 10 km).

Vol assez rapide ; habile et à hauteur moyenne (entre 1 et 5 mètres au-dessus du sol). Peut voler au-dessus de l'eau. Cris sociaux des colonies aigus et forts

Alimentation :

Capture en vol par terre beaucoup d'araignées, de moustiques, de papillons de nuit et leurs chenilles...

Reproduction :

Accouplement en automne et au printemps. Gestation de 50 à 60 jours en moyenne. Mise-bas de mi-juin à début juillet. Un petit est capable de voler environ 4 semaines après sa naissance.

HABITATS

Lieux boisés et buissonnants

MENACES

Dérangement par l'homme, destruction des gîtes d'hibernation et de l'emploi d'insecticides

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Préservation des sites d'hibernation et reconstitution des terrains de chasse.

ANNEXE 7 : INVENTAIRE FLORISTIQUE

Inventaire floristique des parcelles du Conservatoire Oyes - Marais de Saint-Gond

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	P	Unités écologiques											28 ha		12 ha						
				0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1996	2002	1996	2002				
<i>Acer platanoïdes</i> L.	Erable plane	AR-R							6									x	x				
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	C		1	2												x	x	x	x			
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier commun	/							6										x	x			
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	C		1					6	8	9						x	x	x	x			
<i>Agrostis gigantea</i> Roth	Agrostis géant	AC-AR		1	2													x	x	x			
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis stolonifère	CC-C			2					8								x		x			
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	C		1														x		x			
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau	AC-AR	0											11				x	x	x			
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	C-AC					4		6											x	x		
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	AR			2	3				7	8	9						x	x	x	x		
<i>Anthoxantum odoratum</i> L.	Flouve odorante	AR		1									10							x	x		
<i>Arrhenaterum elatius</i> (L.) Beauv. Ex J. et C. Presl.	Fromental	CC		1				5				9	10					x	x	x	x		
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	C-AC				3														x			
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle	RR							6												x		
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dum.	Avoine pubescente	AC		1							8								x		x		
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	C-AC		1						8								x	x				
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville	Petite berle	AC-AR												11							x		
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent	R-RR				2	3	4	5	6	7										x	x	
<i>Betula pendula</i> Roth.	Bouleau verruqueux	CC-C				2			5	6	7	9							x	x	x	x	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée	AR		1															x	x			
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) Beauv.	Brachypode penné	AC		1															x	x	x	x	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds) Beauv.	Brachypode des bois	AC							6		8	9							x	x	x	x	
<i>Briza media</i> L.	Amourette commune	AC		1							8								x	x	x	x	
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome érigé	C-AC		1							8								x	x	x	x	
<i>Bromus mollis</i> L.	Brome mou	CC-C					3															x	
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	CC-C					3						10									x	x
<i>Bryona dioica</i> Jacq.	Bryone	AC										9	10						x	x	x	x	
<i>Calamagrostis canescens</i> (Web.) Roth	Calamagrostis des marais	RR-N				2	3			7									x	x	x	x	
<i>Calamagrostis epigeios</i> (L.) Roth	Calamagrostis commun	R				2																x	
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	C-AC	0				3			7									x	x	x	x	
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R; Brown	Liseron des haies	C-AC			1	2	3	4		7		10	11						x	x	x	x	
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	AR-R			1															x			
<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	C-AC			1															x	x	x	
<i>Carex acuta</i> L.	Laïche aiguë	AC-AR								7										x			
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	AC							5	7		10								x		x	

<i>Carex appropinquata</i> Schumach.	Laïche paradoxale	RR	R							7								x	x	x	x				
<i>Carex cuprina</i> (Sandór ex Heuffel) Nendtvitch ex A. Kerner	Laïche cuivrée	AC								7									x	x	x				
<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartman	Laïche vert jaunâtre	?			2																x				
<i>Carex distans</i> L.	Laïche à épis distants	RR			1	2															x	x			
<i>Carex disticha</i> Huds.	Laïche distique	AC-AR								x											x	x			
<i>Carex elata</i> All.	Laïche raide	RR-N								6	7		10	11							x	x	x		
<i>Carex flacca</i> Shreb.	Laïche glauque	C-AC			1	2	3				8										x	x	x		
<i>Carex flava</i> L.	Laïche jaunâtre	R				2	3				7			11							x	x	x	x	
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	AC			1	2	3														x	x			
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.	Laïche filiforme	N-D	R								7										x	x			
<i>Carex panicea</i> L.	Laïche bleuâtre	AR			1	2															x	x	x		
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laïche faux-souchet	RR-N		0																		x	x		
<i>Carex riparia</i> Curt.	Laïche des rives	R-RR					3				7			11							x	x			
<i>Carex tomentosa</i> L.	Laïche tomenteuse	AR-R			1	2															x	x			
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laïche vésiculeuse	RR-N									7										x				
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	C								5			9								x	x	x	x	
<i>Centaurea sous genre jacea</i> (Mill.) Hayek	<i>Centaurea sous genre jacea</i>	/			1	2	3				8										x	x	x	x	
<i>Centaureum erythrea</i> Rafn	Erythrée petite centaurée	AR-RR			1																	x			
<i>Cerastium arvense</i> L.	Céraiste des champs	AC-AR					3																x		
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun	C-AC			1																	x	x		
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	C-AC								6													x		
<i>Chara sp.</i>	Chara	/		0										11								x	x		
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	C-AC											10										x		
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule	C			1																x	x	x		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	C-AC				2																x	x	x	
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse maraîcher	AR				2	3		5	6	7		10								x	x	x	x	
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	C-AC				2	3				7	8	9	10							x	x	x	x	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	C-AC				2																	x	x	
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	Marisque	R									7											x	x	x	x
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	C-AC							5	6		8	9	10								x	x	x	x
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartman	Orchis grenouille	N-D			1																	x			
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Erigeron du Canada	C-AC											10										x		
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	C-AC			1					6	8	9	10								x	x	x	x	
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	C-AC								6													x	x	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq	Aubépine à un style	C-AC			1	2			5	6		8	9								x	x	x	x	
<i>Crepis sp.</i>	Crépis sp.	/					3							10									x	x	
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croisette	C-AC									8	10									x	x	x	x	
<i>Cynosorus cristatus</i> L.	Crételle	CC-C									8											x			
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle vulgaire	CC-C			1				5		8	9									x	x	x	x	
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	Orchis incarnat	RR				2					7											x	x	x	
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Orchis négligé	N-D	R			2					7											x	x	x	x
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	C-AC			1	2	3				8											x	x	x	
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse	N								6			10										x		
<i>Dianthus superbus</i> L.	Oeillet superbe	RR	N		1	2																x	x	x	x

<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier commun	C-AC			1					6	8	9			x	x	x	x	
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce	C-AC			1				5	6						x	x	x	
<i>Rubus</i> sp.	Ronce Sp.	/			1	2	3	4			8	9			x	x		x	
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage	C-AC			1							9	10		x	x	x	x	
<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille	RR										10					x	x	
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée	AC					3			7					x				
<i>Salix</i> (*) <i>multinervis</i> Döll	Saule à oreillettes × cendré	AC-AR			1	2	3	4	5	7	9				x	x		x	
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	AC-AR						4							x	x			
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes	R				2	3	4	5	7	9				x	x		x	
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	C-AC								7						x		x	
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	AC-AR			1	2	3	4	5	6	7	9	10		x	x	x	x	
<i>Salix repens</i> L.	Saule rampant	RR-N	R			2				7					x	x	x	x	
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Yèble	AC										9			x				
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	C								6		10						x	x
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Colombaire	AC									8				x	x			
<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>Columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	AC			1	2												x	x
<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>pratensis</i> (Jord.) J. Duvigneaud et Lambinon	Scabieuse des prés	AC			1													x	
<i>Scirpus tabernaemontani</i> C.C. Gmel.	Jonc des chaisiers	R								7								x	
<i>Scrofularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	AC-AR										9			x				
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire toque	AC-AR			1				5	7	9				x	x	x	x	
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarrée	AC			1	2					8	10			x	x	x	x	
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L.	Sélin	RR			1	2												x	
<i>Senecio jacobea</i> L.	Séneçon jacobée	C-AC			1							10			x	x	x	x	
<i>Senecio paludosus</i> L.	Séneçon des marais	R				2				7					x	x	x	x	
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz et Thell.	Silaüs des prés	AR				2									x	x	x	x	
<i>Silène latifolia</i> Poiret subsp. <i>Alba</i> (Mill.) Greuter et Burdet	Compagnon blanc	AC-AR			1											x	x	x	x
<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>Vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflée	C-AC			1													x	x
<i>Sinapsis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	C					3					10						x	x
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	C-AC					3	4		7								x	x
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	R					3											x	x
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	C-AC				2	3											x	x
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	C				2	3				8				x	x	x	x	
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanier rameux	AC-AR			0					7					x	x	x	x	
<i>Sparganium natans</i> L.	Rubanier nain	N	R	0														x	x
<i>Stachys palustris</i> L.	Epiaire des marais	C-AR						4		7					x	x		x	
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	C					3	5	6		9	10			x	x	x	x	
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	AR-R			1	2									x	x	x	x	
<i>Symphitum officinale</i> L.	Consoude officinale	AR					3			7					x	x		x	
<i>Taraxacum</i> sp.	Pissenlit sp.	/			1	2					8				x	x		x	
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	AC-AR				2	3			7					x	x	x	x	
<i>Thelypteris palustris</i> Schott.	Fougère des marais	/	R							7									x
<i>Thymus pulegioides</i> L.	Serpolet commun	C			1	2									x	x	x	x	
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à larges feuilles	R								6								x	x
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	C-AC			1							10			x	x		x	
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	C			1						8				x	x		x	
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	CC			1						8				x	x		x	

ANNEXE 8 : INVENTAIRE FAUNISTIQUE

INVENTAIRE ORNITHOLOGIQUE (1995 ET 1997),

PARCELLES DU CONSERVATOIRE

- Oyes, Marais de Saint-Gond -

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut				LR	PN	DO	28 ha	12 ha
		Nich.	Fréq.	Mig.	Hiv.					
<u>Anas platyrhynchos</u>	Canard colvert		X						X	
<u>Circus aeruginosus</u>	Busard des roseaux		X			X		X	X	X
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin		X					X	X	X
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		X							X
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		X						X	
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur			X					X	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		X						X	
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchique	X							X	X
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	X								
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé		X			X				X
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée			X					X	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			X		X			X	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	X							X	X
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		X						X	X
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	XX							X	X
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen duc	?	X							X
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	XX							X	X
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		X						X	X
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	X							X	X
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	X								X
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		X							X
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		X						X	X
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre		X						X	X
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	X							X	X
<i>Prunelle modularis</i>	Accenteur mouchet	X							X	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	X							X	X
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	X							X	X
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		X			X			X	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	X							X	X
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	XX							X	
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	4-5 c.							X	
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	qq. c.				X			X	X

<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserole verderole	1 c.							X	
<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	Rousserole effarvate	qq. c.							X	X
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	X							X	X
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	2-3 c.							X	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	XX							X	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	X							X	X
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	X							X	X
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	XX							X	X
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	X							X	
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	X								X
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	X							X	X
<i>Parus palustris</i>	Mésange des marais	?								X
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		X						X	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2 c.				X		X	X	X
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	1 c.				X				X
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		X						X	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	X							X	X
<i>Garrulus glandularius</i>	Geai des chênes		X						X	
<i>Corvus corone corone</i>	Corneille noire		X						X	X
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	XX							X	X
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	X							X	
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	X							X	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	X							X	X
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X							X	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	X							X	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	X							X	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	qq. c.								X
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	15 c.							X	

Statut :

« Nich » : espèce nicheuse

« Freq » : simple fréquentation du site

« Migr » : migrateur

« Hiv » : hivernant

« X » : présent

« XX » : fréquent

« c. » : couple(s), qq. : quelques

« LR » : espèces inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Champagne Ardennes

« PN » : Espèces protégées au niveau national

« DO » : Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Inventaires des Insectes

Inventaire des Odonates, parcelles de 28 ha et 12 ha - Oyes, Marais de Saint-Gond -		
<u>NOM SCIENTIFIQUE</u>	Nom vernaculaire	Source
Parcelle de 12 ha		
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	Observations de Sébastien GIRARD (1997) et données d'Estelle LANG (1997)
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	
<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun	
<i>Aeshna grandis</i>	Grande aeschne	
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympetrum strié	
Parcelle de 28 ha		
<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun	Observations de Vincent CHAPUIS (1996) et données d'Estelle LANG (1997)
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	
<i>Lestes dryas</i>	Leste dryade	
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	
<i>Aeshna grandis</i>	Grande aeschne	
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphus gentil	
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	
<i>Crocothemis erythraea</i>	Libellule écarlate	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge-sang	

Inventaire des Lépidoptères, parcelle de 12 ha - Oyes, Marais de Saint-Gond -			
<u>NOM SCIENTIFIQUE</u>	Nom vernaculaire	Remarques	Source
Rhopalocères			
<i>Aphantopus hyperanthus</i>	Tristan	Ronces, abondant sur les chemins et en lisières	Observations de Sébastien GIRARD (1997), parcelle de 12 ha
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	Assez commun au niveau des prairies	
<i>Inachis io</i>	Paon du jour	Chenilles sur orties. Commun	
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	Commun au niveau des lieux herbeux	
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	Fréquent au niveau des sécherons	
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine	Lieux herbeux	
<i>Pararge aegeria tircis</i>	Tircis	Lisières et chemins des bois clairs. Peu fréquent.	
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	Très commun sur les prairies humides, les berges et dans les bois clairs	
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	Commun en lisière, près des haies. Attiré par les petites fleurs (Thym, ...)	
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Thaumas	Lieux herbeux	
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	Chenilles sur orties. Orées forestières, assez fréquent	
Hétérocères			

<i>Abraxas grossulariata</i>	Zérène du groseiller	Chenilles sur divers arbustes	Observations de Sébastien GIRARD (1997), parcelle de 12 ha et données de Estelle LANG (1997)
<i>Apeira syringaria</i>	Ennomos du lilas	Forêts et haies. Peu fréquent.	
<i>Cabera exanthemata</i>	Cabère pustulée	Assez fréquente, dans les bois humides avec saules et aulnes	
<i>Cabera pusaria</i>	Cabère virginale	Assez commune, dans les bois avec saules et bouleaux	
<i>Callimorpha dominula</i>	Ecaille rouge	Assez rare, menacé par le drainage. Observé dans un bois humide.	
<i>Eilema sp.</i>	Lithosie	Assez commune dans les marais et bois humides, sur lichens.	
<i>Euplagia quadripuncta</i>	Ecaille chinée	Observée une fois dans un bois clair, près d'un drain. Classée en annexe II de la D.H. même si elle n'est pas menacée en France.	
<i>Gastropacha quercifolia</i>	Feuille de chêne	Mime une feuille morte. Observation ponctuelle.	
<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du chêne	Commun, mais une seule observation. Bois clairs et prairies.	
<i>Rheumaptera hastata</i>	Mélanippe hastée	Peu commune, bois de bouleaux.	
<i>Scotopteryx chenopodiata</i>	Phalène de l'Anserine	Lieux riches en graminées.	

A noter la présence du Damier de la Succise (*Euphidrias aurinia*) sur la parcelle de 28 ha, sur le petit sécheron (pelouse mésophile à *Bromus erectus*) (Estelle LANG, 1997)

Inventaire des Coleoptères, parcelles de 28 ha et 12 ha - Oyes, Marais de Saint-Gond -

<u>NOM SCIENTIFIQUE</u>	Nom vernaculaire	Source
<i>Cantharis livida</i>	Cantharide livide	Observations de Sébastien GIRARD (1997), parcelle de 12 ha
<i>Chrysolina polita</i>		
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	
<i>Otiorhyncus clavipes</i>		
<i>Oxythrea funesta</i>		
<i>Phyllobius sericeus</i>		
<i>Ragonycha fulva</i>		
<i>Rutpela maculata</i>		Observations de Vincent CHAPUIS (1996), parcelle de 28 ha
<i>Carabus auratus</i>	Carabe doré	
<i>Geotrupes stercocarius</i>	Bousier	
<i>Aromia moschata</i>	Capricorne musqué	
<i>Agapanthia villosoviridescens</i>		
<i>Rutpela maculata</i>		

Inventaire des Orthoptères, parcelles de 28 ha et 12 ha - Oyes, Marais de Saint-Gond -

<u>NOM SCIENTIFIQUE</u>	Nom vernaculaire	Source
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère porte-faux	Observations de Vincent CHAPUIS (1996), parcelle de 28 ha
<i>Conocephalus discolor</i>	Conocéphale bigarré	
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocephale des roseaux	
<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	
<i>Grillus campestris</i>	Grillon champêtre	
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	Observations de Sébastien GIRARD (1997), parcelle de 12 ha
<i>Podisma pedestris</i>		
<i>Tettigonia viridissima</i>		

**Observations diverses d'Insectes, parcelle de 12 ha
- Oyes, Marais de Saint-Gond -**

<i>NOM SCIENTIFIQUE</i>	Nom vernaculaire	Ordre	Source
<i>Graphosoma italicum</i>	Graphosome	Hétéroptère	Observations de Sébastien GIRARD (1997), parcelle de 12 ha
<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme	Hétéroptère	
<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope sanguinolent	Homoptère	
<i>Tipula maxima</i>	Tipule géante	Diptère	
<i>Chysosoma fluvialis</i>	Taon fluvial	Diptère	
<i>Chrysopa perla</i>	Chrysope perlée	Neuroptère	

**Inventaire des Mammifères, parcelles de 28 ha et 12ha
- Oyes, Marais de Saint-Gond -**

<u>NOM SCIENTIFIQUE</u>	Nom vernaculaire	Source
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	Bibliographie
<i>Talpa europea</i>	Taupe	Observations (1997, 2002)
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard	Bibliographie, chasseurs
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	Bibliographie, chasseurs
<i>Mustela putorius</i>	Putois	Bibliographie, chasseurs
Martes foina	Fouine	Bibliographie, chasseurs
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril	Observations (1997, 2002)
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre	Observations (1997)
<i>Oryctogalus cuniculus</i>	Lapin	Observations (1997, 2002)
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	Observation et traces (2002), chasseurs
<i>Felis sylvestris</i>	Chat sauvage	Bibliographie

**Inventaire des Reptiles, parcelles de 28 ha et 12 ha
- Oyes, Marais de Saint-Gond -**

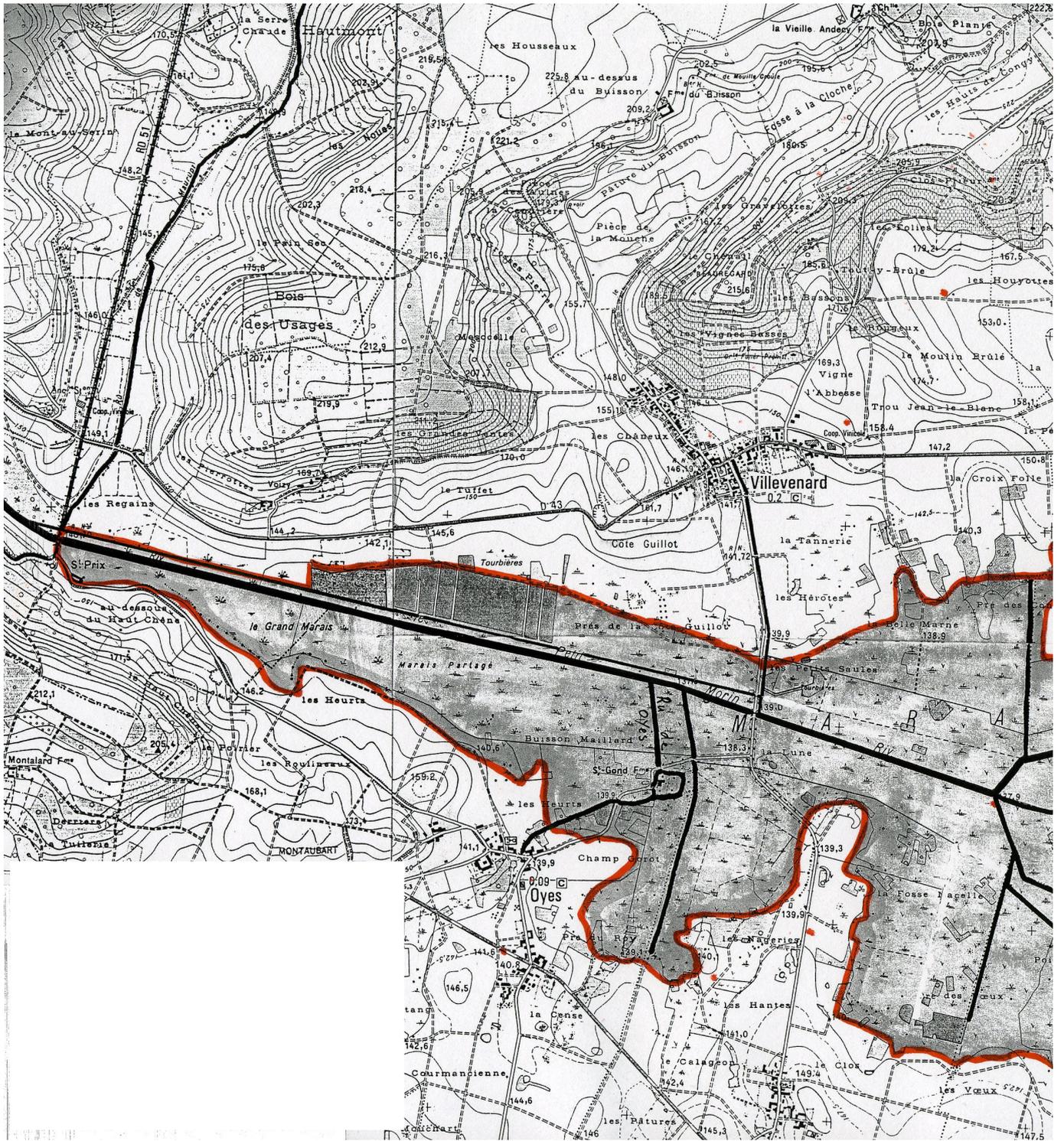
<u>NOM SCIENTIFIQUE</u>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Source</i>
<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare	Observations (1996, 1997), Bibliographie
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Bibliographie
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	Observations (1997)

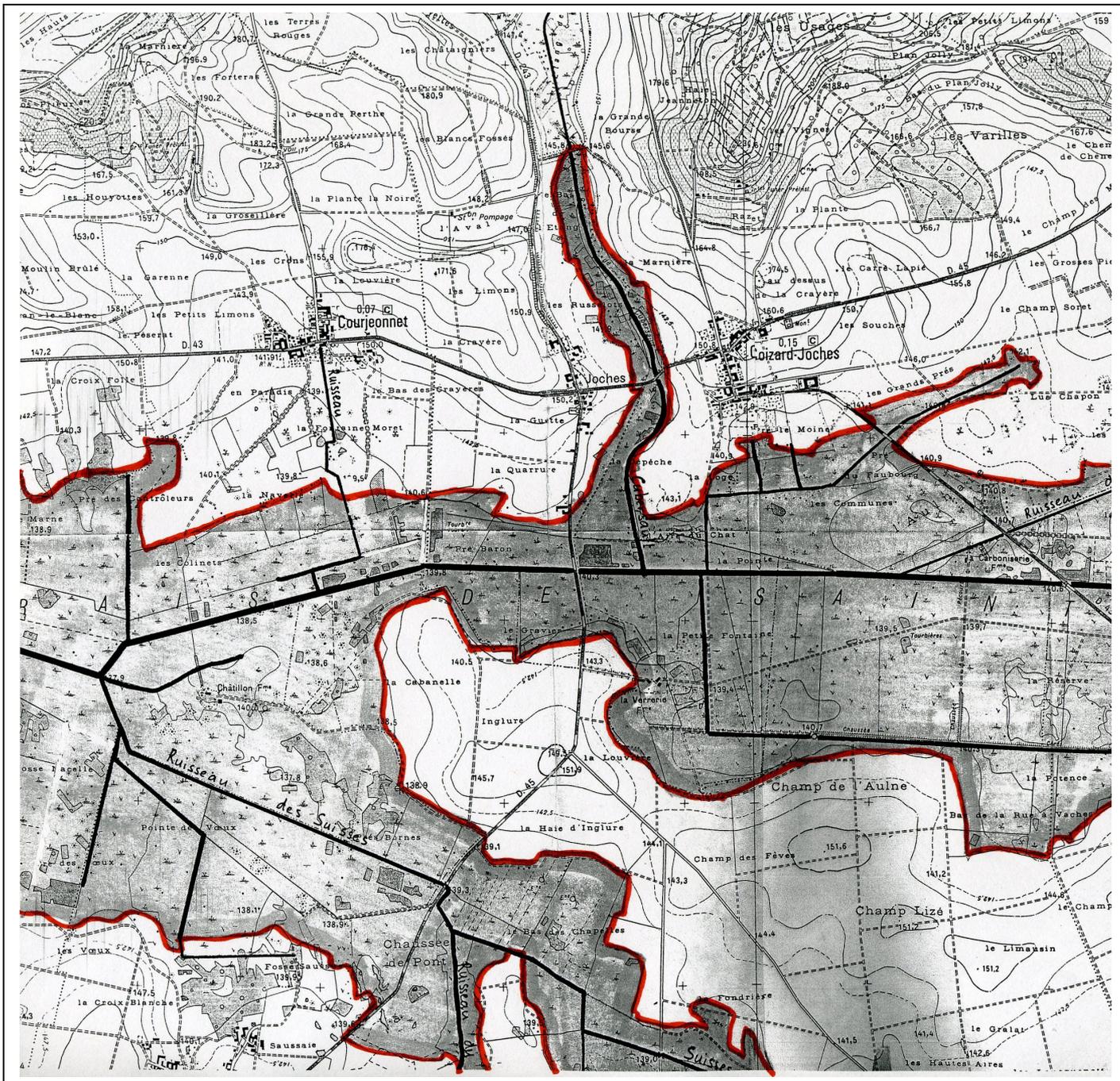
**Inventaire des Amphibiens, parcelles de 28 ha et 12 ha
- Oyes, Marais de Saint-Gond -**

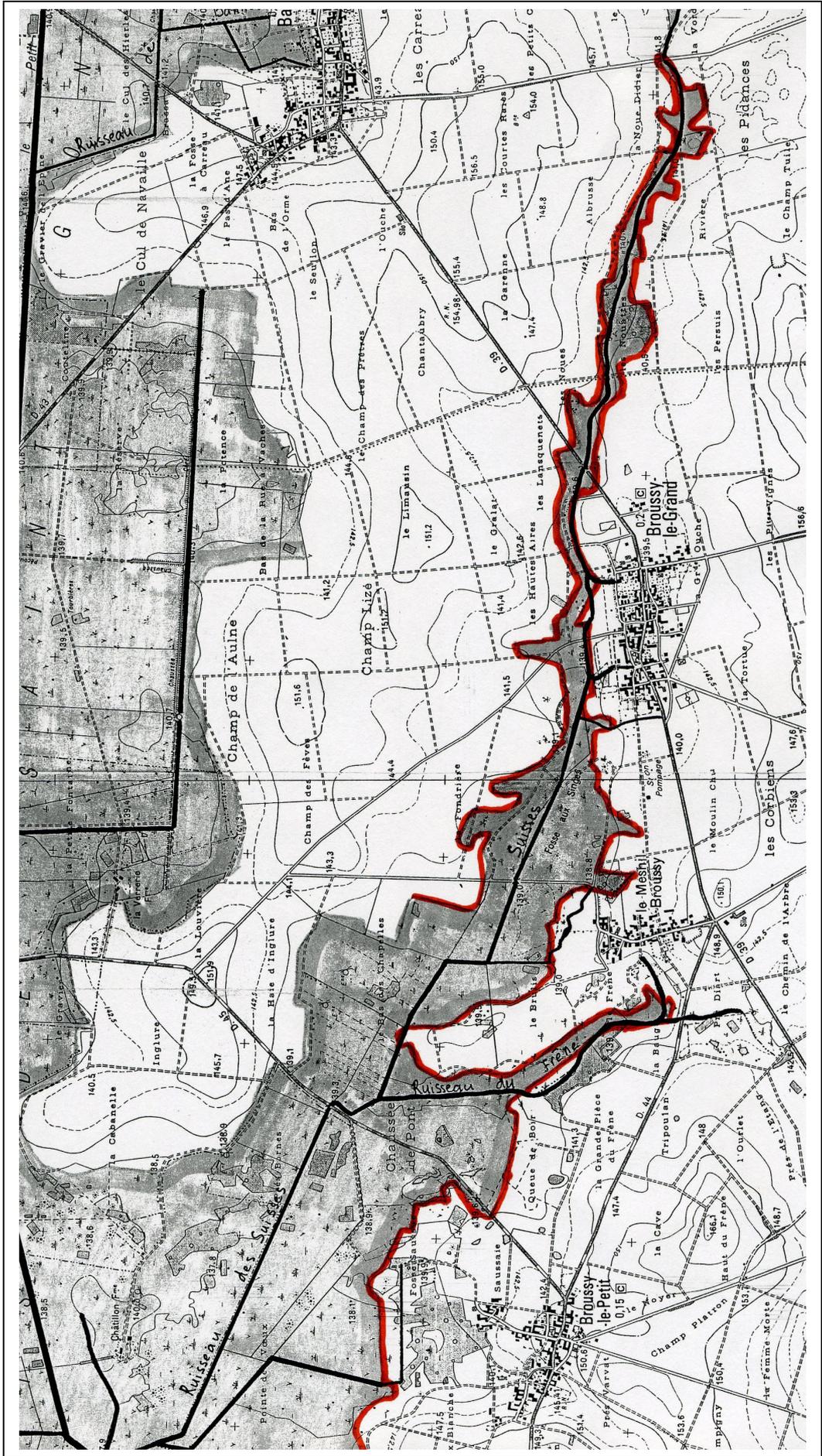
<u>NOM SCIENTIFIQUE</u>	Nom vernaculaire	Source
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Observations de Estelle Lang (1997)
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	Observations de Estelle Lang (1997)
<i>Rana esculmentales- lessonae</i>	Grenouille verte	Observations (1996, 1997, 2002)
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Observations (1996, 1997, 2002)
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Observations (2002)
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Observations de Estelle Lang (1997)
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	Observations de Estelle Lang (1997)

Inventaire des Arachnides, parcelles de 28 ha et 12 ha - Oyes, Marais de Saint-Gond -		
<i>Nom scientifique</i>	Nom vernaculaire	Source
<i>Araneus diadematus</i>	Epeire diadème	Observations, 1997
<u>Araneus quadratus</u>	Epeire	
<i>Argiope bruennichi</i>	Epeire fasciée	
<i>Agelena labyrinthica</i>		

ANNEXE 9 : LE PÉRIMÈTRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES ET DES COMMUNES







ANNEXE 10 : LES COMMUNES DU SAGE

VU les avis des conseils municipaux des 183 communes des bassins versants du Petit et Grand Morin consultées ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Aisne ;

ARRETENT

Article 1er – La procédure d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin est ouverte.

Article 2 – Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin englobe tout ou partie du territoire des communes suivantes :

Pour le département de la Seine-et-Marne :

AMILLIS, AUGERS-EN-BRIE, AULNOY, BAILLY-ROMAINVILLIERS, BASSEVELLE, BEAUTHEIL, BELLOT, BETON-BAZOCHE, BEZALLES, BOISDON, BOISSY-LE-CHATEL, BOITRON, BOULEURS, BOUTIGNY, BUSSIERES, LA CELLE-SUR-MORIN, CERNEUX, CHAILLY-EN-BRIE, CHAMPCENEST, LA CHAPELLE-MOUTILS, CHARTRONGES, CHAUFFRY, CHEVRU, CHOISY-EN-BRIE, CONDE-SAINTE-LIBIAIRE, COUILLY-PONT-AUX-DAMES, COULOMMES, COULOMMIERS, COUPVRAY, COURCHAMP, COURTAON, COUTEVROULT, CRECY-LA-CHAPELLE, CREVECOEUR-EN-BRIE, DAGNY, DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX, DOUE, ESBLY, FAREMOUTIERS, LA FERTE-GAUCHER, LA FERTE-SOUS-JOUARRE, FRETOY, GIREMOUTIERS, GUERARD, LA HAUTE-MAISON, HONDEVILLIERS, JOUARRE, JOUY-SUR-MORIN, LESCHEROLLES, LEUDON-EN-BRIE, LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE, MAGNY-LE-HONGRE, MAISONCELLES-EN-BRIE, LES MARETS, MAREUIL-LES-MEAUX, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, MEILLERAY, MONTCEAUX-LES-PROVINS, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, MONTRY, MORTCERF, MOUROUX, ORLY-SUR-MORIN, PIERRE-LEVEE, POMMEUSE, QUINCY-VOISINS, REBAIS, REUIL-EN-BRIE, RUPEREUX, SAACY-SUR-MARNE, SABLONNIERES, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-CYR-SUR-MORIN, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE, SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN, SAINT-LEGER, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SAINT-OUEN-SUR-MORIN, SAINT-REMY-LA-VANNE, SAINTS, SAINT-SIMEON, SANCY-LES-MEAUX, SANCY-LES-PROVINS, SEPT-SORTS, SIGNY-SIGNETS, TIGEAUX, LA TRETOIRE, VAUCOURTOIS, VERDELOT, VILLEMAREUIL, VILLENEUVE-LE-COMTE, VILLENEUVE-SUR-BELLOT, VILLIERS-SAINTE-GEORGES, VILLIERS-SUR-MORIN, VOULANGIS, VOULTON.

Pour le département de la Marne :

ALLEMANT, BANNAY, BANNES, BAYE, BEAUNAY, BERGERES-LES-VERTUS, BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL, BOISSY-LE-REPOS, BOUCHY-SAINT-GENEST, BROUSSY-LE-GRAND, BROUSSY-LE-PETIT, BROYES, CHAMPAUBERT, CHAMPGUYON, CHARLEVILLE, CHATILLON-SUR-MORIN, COIZARD-JOCHES, CONGY, CORFELIX, COURGIVAUX, COURJEONNET, ESCARDES, LES ESSARTS-LES-SEZANNE, LES ESSARTS-LE-VICOMTE, ESTERNAY, ETOGES, ETRECHY, FEREBRIANGES, LA FORESTIERE, FROMENTIERES, LE GAULT-SOIGNY, GIVRY-LES-LOISY, JANVILLIERS, JOISELLES, LACHY, LOISY-EN-BRIE, MECRINGES, LE MEIX-SAINT-EPOING, MEURS-VERDEY, MONDEMENT-MONTGIVROUX, MONTMIRAIL, MORSAINS, NESLE-LA-REPOSTE, NEUVY, LA NOUE, OYES, PIERRE-MORAINS, REUVES, REVEILLON, RIEUX, SAINT-BON, SAUDOY, SEZANNE, SOISY-AUX-BOIS, SOULIERES, TALUS-SAINT-PRIX, LE THOULT-TROSNAY, TREFOLS, VAL DES MARAIS-COLIGNY, VAUCHAMPS, VERT-TOULON, VERTUS, LE VEZIER, VILLENEUVE-LA-LIONNE, LA VILLENEUVE-LES-CHARVILLE, VILLEVENARD, VINDEY.

Pour le département de l'Aisne :

LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL, L'EPINE-AUX-BOIS, MARCHAIS-EN-BRIE, VENDIERES, VIELS-MAISONS.

Article 3 – Le préfet de la Seine-et-Marne est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes citées à l'article 2 et sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux habilités à publier les annonces légales.

Il sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Aisne.

Article 5 – Les secrétaires généraux des préfectures de la Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Aisne, les maires des communes incluses dans le périmètre, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 14 septembre 2004

Le Préfet de la Seine-et-Marne
signé : Jacques BARTHELEMY

Châlons-en-Champagne,

Le Préfet de la Marne
signé : Dominique DUBOIS

Laon,

Le Préfet de l'Aisne
signé : Michel PINAULDT



Pour AMPLIATION
Le Préfet et par délégation,
Le Préfet, Chef de Bureau,

Isabelle HERVE

3

ANNEXE 11 : LES MEMBRES DE LA CLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE DE LA MARNE

PREFECTURE DE L' AISNE



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
SEINE et MARNE

**ARRETE INTERPREFECTORAL n° 2004 DAI 1 CV 134
INSTITUANT LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES
DEUX MORIN**

Le Préfet de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'honneur

Le Préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-4 et suivants ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et notamment son article 2 ;

VU la circulaire ministérielle du 15 octobre 1992 prise en application du décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU la circulaire ministérielle du 9 novembre 1992 relative à la mise en place des schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 14 septembre 2004 portant délimitation du périmètre de SAGE des Deux Morin ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Aisne ;

ARRETEMENT

Article 1er – Il est institué une Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin.

Article 2 – La composition de cette commission est fixée ainsi qu'il suit :

**1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :
24 membres.**

- 12 maires, membres titulaires disposant chacun d'un suppléant, nommés sur proposition des unions des maires :
 - ❑ de Seine-et-Marne : 7 membres titulaires
 - ❑ de la Marne : 4 membres titulaires
 - ❑ de l'Aisne : 1 membre titulaire
- Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France et son suppléant
- Un représentant du Conseil Régional de la Champagne-Ardenne et son suppléant
- Un représentant du Conseil Régional de la Picardie et son suppléant
- Un représentant du Conseil Général de la Seine-et-Marne et son suppléant
- Un représentant du Conseil Général de la Marne et son suppléant
- Un représentant du Conseil Général de l'Aisne et son suppléant
- Un représentant de l'Entente Marne et son suppléant
- Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand-Morin et son suppléant
- Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Aval du Petit-Morin et son suppléant
- Un représentant du Syndicat Intercommunal de la vallée du Haut-Morin et son suppléant représentant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin amont de l'Aubetin
- Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Petit-Morin et son suppléant
- Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement des marais de Saint-Gond et son suppléant

2°/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 12 membres.

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et son suppléant représentant la Chambre d'Agriculture de la Marne
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne et son suppléant représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Seine-et-Marne
- Deux représentants des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Marne et de la Seine-et-Marne et leurs suppléants
- Un représentant de l'Association Seine-et-Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature et son suppléant
- Un représentant de l'Académie de l'Eau et son suppléant représentant l'Association des Propriétaires des Moulins d'Ile-de-France
- Un représentant de l'Association Marne Nature Environnement et son suppléant
- Un représentant d'un Syndicat des Propriétaires Riverains (Marne) et son suppléant

- Un représentant de l'Association des Irriguants du Nord Seine-et-Marne et son suppléant
- Un représentant de l'Association des Familles Rurales et son suppléant
- Un représentant du CODERANDO et son suppléant
- Un représentant du Comité Départemental de Canoë-kayak de la Seine et Marne et son suppléant représentant la Marne

3°/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 12 membres.

- Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le Préfet de la Seine et Marne ou son représentant
- Le Préfet de la Marne ou son représentant
- Le Préfet de l'Aisne ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant
- Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de Seine et Marne ou son représentant
- Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de la Marne ou son représentant
- Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de l'Aisne ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement de la Champagne-Ardenne ou son représentant
- Le Délégué Régional d'Ile-de-France du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France ou son représentant
- le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales de la Champagne-Ardenne ou son représentant

Article 3 – La Commission Locale de l'Eau auditionne des experts en tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins des membres de la commission. Elle peut également associer à ses travaux toute personne ou organisme susceptible d'apporter des éléments d'information utiles à l'élaboration du S.A.G.E.

Article 4 – Le président de la Commission Locale de l'Eau est choisi et élu au sein des membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Article 5 – La durée de mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six ans.

Article 6 – Les représentants titulaires et suppléants cessent d'être membres de la Commission Locale de l'Eau s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 7 – Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes incluses dans le périmètre et sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux habilités à publier les annonces légales.

Il sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Aisne.

Article 8 – Les secrétaires généraux des préfectures de la Marne, de la Seine-et-Marne et de l’Aisne, les maires des communes incluses dans le périmètre, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté.

Melun, le 14 septembre 2004

Le Préfet de la Seine-et-Marne
signé : Jacques BARTHELEMY

Châlons-en-Champagne,

Le Préfet de la Marne
signé : Dominique DUBOIS

Laon,

Le Préfet de l’Aisne
signé : Michel PINAULDT

POUR AMPLIATION
pour le Préfet et par délégation,
l’Attaché, Chef de Bureau



Isabelle HERVE

ANNEXE 12 : Charte NATURA 2000 du site FR 2100283 MARAIS DE SAINT GOND

GENERALITES

Engagements obligatoires :

- Autoriser l'accès des parcelles à la structure animatrice et/ou aux experts nommés pour les suivis scientifiques recommandés dans le DOCOB
- Ne pas effectuer de dépôt ou signaler tout dépôt sur ses parcelles
- Ne pas introduire d'espèces végétales ou animales exotiques

Recommandations obligatoires :

- Demander l'avis de la structure animatrice pour tous travaux

- Eviter le stationnement de véhicules sur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire et limiter la circulation de véhicules motorisés sur le site.

ACTIVITES

Engagements :

- Informer la structure animatrice du site de tout projet de loisirs collectifs sur le site

CHASSE :

Engagements :

- Etendre l'ouverture du milieu par l'élargissement des layons (3 largeurs d'engins, min 1,20 mètre chaque année)
- Ne pas pratiquer l'agrainage à sanglier sur les zones de tourbières et les berges de cours d'eau

PECHE :

Engagements :

- Réaliser les travaux de gestion des étangs et milieux associés d'août à février
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Ne pas créer d'étang

Recommandations :

- Reprofiler les berges des étangs en pente douce

GESTION CONSERVATOIRE DES MILIEUX :

- Autoriser les chantiers de gestion conservatoire des parcelles

MILIEU 1 : HABITATS PRAIRIAUX

Engagements :

- Maintenir les prairies existantes
- Pratiquer un entretien manuel ou mécanique mais pas d'entretien chimique sauf cas particulier (en référer à la structure animatrice)
- Exporter les rémanents hors des habitats d'intérêt communautaire

Recommandations :

- Limiter au maximum la pénétration d'engins dans les parcelles concernées.

MILIEU 2 : MILIEUX HUMIDES

Engagements :

- Ne pas réaliser de travaux de drainage ou de terrassement en dehors de la zone d'intervention de l'ASA et des Associations foncières
- Respecter le règlement d'eau du document d'objectifs
- Ne pas créer d'étang
- Ne pas pratiquer d'écobuage dans les tourbières et zones de marais en dehors de l'expertise prévue dans le document d'objectifs

Recommandations :

- Eviter l'apport de terre extérieure au site pour ne pas introduire d'espèces végétales envahissantes
- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique
- Limiter au maximum la pénétration d'engins dans les parcelles concernées

MILIEUX BOISES

Engagements :

- Ne pas planter de peupliers
- Exporter les rémanents hors des habitats d'intérêt communautaire
- Ne pas combler les mares forestières existantes

Recommandations :

- Favoriser la régénération naturelle
- Limiter au maximum la pénétration d'engins dans les parcelles concernées.